

*Dans le contexte actuel de l'évolution sanitaire sans perspectives rassurantes pour un avenir proche, le photo-club L'Espace Photo a décidé de convertir son expo interclubs prévue en avril 2021 et déjà annulée en avril 2020, en une expo inter-clubs réalisée en mode galerie (une galerie couleur et une galerie monochrome) en ligne visible sur un lien qui vous sera communiqué ultérieurement.*

👉 **article 1 : lieu & dates**

- expo en ligne visible du samedi 10 au dimanche 18 avril 2021

👉 **article 2 : thème 2021**

**Thème commun couleur et monochrome : " Le portrait humain "**

*Un portrait représentant une personne soit :*

– *en mi-corps (de la tête à la ceinture).*

– *en buste (jusqu'au milieu de la poitrine), la tête prend alors toute l'importance et le haut du corps n'est représenté que pour la soutenir et pour lui donner son véritable volume et la bonne proportion à l'œil.*

*Un portrait doit faire ressortir le caractère le plus frappant de l'individu.*

*Cette représentation peut être en vue de face, de profil ou de trois quarts.*

👉 **article 3 : participation**

Concours ouvert aux membres des photo-clubs du CDP91 à l'exception des photographes professionnels.

Les adhérents de L'Espace Photo pourront également exposer leurs photos sur ce thème dans une galerie séparée, mais ne participeront pas au concours, réservé aux participants des autres clubs du CDP91.

**Confirmation de la participation des clubs avant le dimanche 21 mars 21 dernier délai**

**Envoi limité à 15 épreuves par photo-club :** la répartition entre « couleur » et « monochrome » étant laissée à l'initiative de chaque club.

**Envoi des fichiers et des bordereaux de participation avant le dimanche 04 avril 21 dernier délai**

👉 **article 4 : modalités d'envoi des fichiers et des bordereaux**

Fichiers numériques uniquement en jpeg de 1920 pixels max dans la plus grande des 2 dimensions

Le nom du fichier devra être composé du code correspondant au photo-club (voir la liste ci-dessous), suivi d'un tiret, suivi du numéro de 01 à 15, correspondant au numéro de la photo dans le bordereau transmis, suivi de C pour la couleur ou de M pour le monochrome.

*Exemple : photo couleur 4 du club Nozay : NO-04C et photo monochrome 8 du club Nozay : NO-08M.*

Codes des clubs CDP91

Arpajon	<b>AR</b>	Palaiseau - MJC	<b>PA</b>
Athis-Mons -Imathis	<b>AM</b>	Paris Val de Bièvre	<b>PB</b>
Ballainvilliers	<b>BA</b>	Roinville sous Dourdan - Capteurs d'Images	<b>RD</b>
Ballancourt - Cisba	<b>BL</b>	Saclay – Sclay Visions	<b>SA</b>
Champlan	<b>CH</b>	Saint Michel sur Orge - Déclic 91	<b>SO</b>
Draveil	<b>DR</b>	Ste Geneviève des Bois - L'Espace Photo	<b>ES</b>
Epinay sur Orge	<b>EP</b>	Ste Geneviève des Bois - Objectif Photo	<b>OP</b>
Juvisy / Orge -L'Instant Photo	<b>JU</b>	Vigneux - Microtel 91	<b>VG</b>
La Norville - AMSL	<b>LN</b>	Villebon sur Yvette - D'clics	<b>VY</b>
Longjumeau - Atelier Photo	<b>LG</b>	Villiers sur Orge - La Focale 91	<b>VO</b>
Longpont sur Orge	<b>LO</b>	Viry-Châtillon - Objectif Images	<b>OI</b>
Nozay - Noz'Images 91	<b>NO</b>	Viry-Châtillon - VPC	<b>VP</b>
Orsay - CPO	<b>OR</b>		

Envoi par mode de transfert du type WeTransfer à l'adresse mail suivante : [jp.coston@orange.fr](mailto:jp.coston@orange.fr)

Chaque participation devra être impérativement accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis, avec nom de l'auteur, titre et numéro de référence

**Date limite d'envoi : dimanche 04 avril 21 dernier délai**

#### ☛ **article 5 : mise en ligne et exposition des photos**

Les photos reçues seront mises en ligne le vendredi 09 avril 21

Les photos seront accessibles du samedi 10 au dimanche 18 avril 2021 dans une galerie « couleur » et une galerie « monochrome » visibles en ligne sur un lien qui vous sera communiqué ultérieurement.

Les organisateurs de l'exposition ne sauraient être tenus pour responsables en cas de soucis informatiques : non transmission ou mauvaise transmission, dégradation des fichiers, etc.

Les organisateurs s'engagent à n'utiliser les fichiers confiés qu'aux fins exclusives de l'exposition.

#### ☛ **article 6 : vote du public**

Le vote du public est accessible à tous les membres du CDP91, leurs familles et relations, possédant le lien vers les galeries, lien communiqué le vendredi 09 avril à 20h00

Le votant devra remplir le bulletin de vote disponible en ligne après la galerie, en mentionnant les numéros de ses 3 photos favorites pour la catégorie couleur d'une part et la catégorie monochrome d'autre part.

Le votant devra fournir une adresse e-mail valide à renseigner dans le formulaire. Le vote sera validé uniquement si l'e-mail n'a pas déjà été utilisé pour un autre vote (un seul vote autorisé par e-mail).

L'organisateur s'engage à supprimer les adresses e-mail des votants après publication des résultats.

#### ☛ **article 7 : prix et récompenses**

Dans chacune des **2 catégories "monochrome" et "couleur"**, les prix seront les suivants :

- le jury décernera dans chaque catégorie, les 1er, 2ème & 3ème **Prix "du Jury"**

- les visiteurs seront invités à voter en ligne pour désigner dans chaque catégorie, les 1er, 2ème & 3ème **Prix "du Public"**

Toutefois, par souci d'équité, il ne sera attribué qu'un seul prix au même participant dans la catégorie où il sera le mieux placé.

Les **Prix du Jury et du Public** seront annoncés par mail le **dimanche 18 avril** après la clôture de l'exposition

La liste des lauréats désignés par le jury ainsi que le classement complet des votes du public seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.

Sauf refus signifié par écrit par l'auteur avec mention "*Reproduction interdite*", les noms des lauréats et la reproduction des photos primées mentionnant le nom de l'auteur pourront paraître sur les sites internet de L'Espace Photo et du CDP 91 sans que les auteurs puissent prétendre à une quelconque rétribution.

#### ☛ **article 8 : réserves légales**

**L'Espace Photo** ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure imposée par la crise sanitaire obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou les dates de remise des prix.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition, de même en cas de format de fichier non conforme à l'article 4.

Ils se donnent le droit de ne pas tenir compte d'un ou de plusieurs votes qu'ils jugeront litigieux.

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

Les auteurs des photographies devront :

- être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées.

- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.

- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

#### ☛ **article 9 : acceptation des articles du règlement**

**La participation à l'exposition implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité du règlement**

#### ☛ **article 10 : calendrier**

- confirmation participation des clubs

dimanche 21 mars dernier délai

- envoi fichiers & bordereaux

dimanche 4 avril dernier délai

- exposition en ligne :

du samedi 10 au dimanche 18 avril

- annonce des prix :

dimanche 18 avril

#### ☛ **article 11 : renseignements et contact**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

**Jean-Pierre Coston** / 📞 : **06 20 33 80 68** / ✉️ : [jp.coston@orange.fr](mailto:jp.coston@orange.fr)